

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Luftfahrt
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Luftfahrt, 2002 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
EU	Europäische Union
<hr/>	
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
UE	Union européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.11.2011
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat entschied im Juni, dass die Schweiz mit der EU über das **Kabotage-Recht** verhandeln soll. Dieses würde Schweizer Fluggesellschaften erlauben, im Landesinnern der einzelnen EU-Länder Linienflüge durchzuführen. Die zuständigen Minister aus den EU-Mitgliedsländern hatten bereits im April signalisiert, zu Verhandlungen über die Ausweitung des Luftverkehrsabkommens bereit zu sein. Das Verhandlungsmandat des Bundes wurde in den Kommissionen der beiden Parlamentskammern und von den Kantonen beraten und führte anschliessend zur Aufnahme der Verhandlungen per Ende November des Berichtjahres.¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.07.2002
ROMAIN CLIVAZ

La **catastrophe aérienne d'Überlingen (RFA)** a assombri les relations avec les autorités russes. Elle a impliqué un avion de la compagnie russe Bashkirian Airlines, transportant en majorité des enfants, et un avion de fret. Ce sont surtout les déclarations de la société suisse de contrôle aérien Skyguide qui ont été mal perçues. Cette dernière, impliquée dans la collision aérienne en tant que responsable de la surveillance de la région du lac de Constance, a en effet immédiatement mis en cause publiquement l'équipage de l'avion russe. L'attitude du gouvernement a également été critiquée en raison de son manque de présence auprès des autorités russes et de la présentation tardive de ses condoléances aux familles. La délégation helvétique, emmenée par le président de la Confédération, n'a finalement pas assisté à la cérémonie en l'honneur des victimes qui s'est déroulée dans la capitale du Bachkortostan, Oufa, lieu d'origine de la plupart des victimes. Le ministère russe des affaires étrangères avait signifié au préalable à l'ambassadeur suisse à Moscou que la délégation ne serait pas la bienvenue en Russie. Ce refus d'accueillir les autorités a été interprété comme un affront infligé à la Suisse par la Russie. De plus, les dégâts d'images sur place ont été considérables.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.09.2003
ROMAIN CLIVAZ

Au début du mois de juillet, Micheline Calmy-Rey s'est rendu à la cérémonie de commémoration de la **catastrophe aérienne d'Überlingen** (71 victimes, en majorité des enfants), survenue une année plus tôt. C'est dans une ambiance particulièrement tendue qu'elle s'est brièvement exprimée. En marge de cette cérémonie, les représentants des autorités du Bachkortostan, ainsi que ceux des parents des victimes, ont critiqué la gestion de la crise par la société Skyguide (contrôle aérien) et les autorités suisses. Une délégation de parlementaires s'est par ailleurs rendue à Moscou en septembre. Conduite par le conseiller aux Etats socialiste bâlois Gian-Reto Plattner, elle a rencontré le président de la chambre haute. Les parlementaires ont émis des regrets par rapport au comportement de la Suisse officielle dans la gestion de la catastrophe.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.10.2003
ROMAIN CLIVAZ

Les avocats des familles des victimes de la collision aérienne ont exigé, à la fin du mois d'avril, que des dédommagements soient versés à leurs clients. La solution d'un fonds a été proposée. Les avocats ont estimé que les autorités suisses et allemandes, les sociétés suisses et allemandes de contrôle aérien, de même que les deux compagnies aériennes étaient impliquées dans l'accident. L'Allemagne et la Suisse ont annoncé, à la fin du mois de juin, la signature d'un accord favorable à une solution extrajudiciaire. Les deux pays ont accepté de participer au financement d'un fonds, dont la société Skyguide, par l'intermédiaire de ses assurances, serait la principale contributrice. Lors de sa visite à Berne (octobre), le ministre russe des affaires étrangères Igor Ivanov a rappelé que son pays souhaitait une solution rapide, et hors litige, de la question de l'indemnisation des familles des victimes. Le président russe Vladimir Poutine avait tenu des propos similaires à Pascal Couchepin lors de la visite de ce dernier en Russie. Les premiers versements d'indemnisations ont été effectués à la fin du mois de novembre. Elles concernaient les familles des douze membres de l'équipage morts lors de l'accident.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 09.06.2004
ELIE BURGOS

Fin février, l'un des deux contrôleurs aériens de Skyguide mis en cause dans la **catastrophe aérienne d'Überlingen** (D) en 2002 a été assassiné à son domicile de Kloten. Le meurtrier, un russe qui a perdu sa femme, son fils et sa fille dans la collision, a été arrêté très vite. À la fin mars, les parents des victimes du crash aérien ont envoyé une lettre ouverte au Président de la Confédération Joseph Deiss, dans laquelle il était reproché à la Confédération et à la société Skyguide leur manque de compassion et leur tentative de retarder l'enquête judiciaire et les procédures de compensations financières. Le rapport d'enquête, plusieurs fois repoussé, a finalement été publié. Celui-ci a confirmé la responsabilité du contrôle aérien suisse, mais a également déclaré l'équipage de l'appareil russe coresponsable de la catastrophe. Au mois de mai, le Conseil fédéral et la société Skyguide ont présenté, pour la première fois et séparément, leurs excuses. Le président de la Confédération, Joseph Deiss, a écrit au président russe Vladimir Poutine pour demander pardon aux familles des victimes. Le président russe a déclaré début juin que la Russie avait accepté « à leur juste valeur » les excuses exprimées par le Conseil fédéral.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.11.2004
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé, à la mi-novembre, l'**Accord relatif à la coopération en matière de sûreté aérienne contre les menaces non militaires** signé avec la France. La coopération avec cette dernière est destinée à faciliter l'échange systématique d'informations sur la situation aérienne générale et à améliorer les possibilités d'intervention des deux parties en cas de menace concrète. Le Conseil fédéral a transmis le message relatif à cet accord à la mi-novembre au parlement.⁶

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 08.06.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a donné son aval, par 129 voix contre 12, à la ratification de l'**accord** conclu avec la France sur la **sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires**. Seuls les Verts se sont opposés à l'accord, la menace n'ayant pas augmenté de manière assez forte, selon eux, pour justifier une telle coopération. De son côté, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cet accord.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 28.10.2005
ELIE BURGOS

La ministre française de la défense, Michèle Alliot-Marie, et le chef du DDPS, Samuel Schmid, ont signé en fin d'année un **accord technique** qui fixe les modalités de la **coopération en matière de sécurité aérienne** entre l'Armée de l'air française et les Forces aériennes suisses. Ce texte délimite notamment les zones d'intérêt, fixe les règles d'engagement et de classification utilisées en cas d'intervention, ainsi que les modalités techniques nécessaires à sa mise en œuvre.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 31.12.2005
ELIE BURGOS

Les chambres ont approuvé, en fin d'année, un **accord** entre la Suisse et l'Italie, relatif à la **coopération en matière de sécurité aérienne contre les menaces aériennes non militaires**. Cet accord a pour but de faciliter l'échange d'informations entre les deux pays et d'améliorer les possibilités d'intervention en cas de menace concrète, notamment dans le cadre des Jeux olympiques de Turin de février 2006.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 02.06.2007
ELIE BURGOS

La Suisse et le Chili ont signé une **Convention contre les doubles impositions** concernant les entreprises de transport aérien.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 27.09.2007
ELIE BURGOS

En janvier, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'Accord entre la Suisse et l'Allemagne relatif à la **coopération en matière de sûreté aérienne contre les menaces constituées par des aéronefs civils**. Les chambres ont approuvé cet accord sans discussion au cours de l'année sous revue.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 03.11.2007
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale Doris Leuthard a signé un Accord relatif à l'**exonération fiscale des entreprises de navigation aérienne**, dans le cadre d'une mission économique dans le Sultanat d'Oman.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.12.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, par 148 voix contre 2, l'Accord avec l'Autriche concernant la **sécurité aérienne contre les menaces aériennes non militaires**.¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.03.2008
ELIE BURGOS

A l'instar du Conseil national en 2007, le Conseil des Etats a adopté l'Accord avec l'Autriche concernant la **sécurité aérienne contre les menaces aériennes non militaires**.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Suisse et les Etats-Unis ont conclu un nouvel accord réglementant l'accès aux données des **passagers aériens**. Il fait suite à l'accord similaire de 2005 arrivant à échéance.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.10.2015
CAROLINE HULLIGER

Doris Leuthard a présidé la **rencontre** des ministres à Luxembourg **concernant la création du bloc d'espace aérien fonctionnel Europe centrale** (FABEC). Ce bloc fait partie du projet de Ciel unique européen (Single European Sky) lancé par la Commission européenne et visant à augmenter l'efficacité de la navigation aérienne en Europe. Les pays participant au FABEC sont la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse.

Lors de sa visite au Luxembourg, la cheffe du DETEC a également eu l'occasion de rencontrer Carole Dieschbourg, la ministre de l'environnement du Luxembourg.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 27.09.2018
AUDREY BOVEY

Le 27 septembre 2018, le Conseil des Etats a adopté le postulat déposé par Ruedi Noser (plr, ZH) en vue d'**une meilleure défense des intérêts de la Suisse dans les relations transfrontalières avec l'Allemagne**. L'intervention du député zurichois s'inscrit notamment dans le contexte des discussions se rapportant à l'aéroport de Zurich, dossier épineux sur lequel Suisse et Allemagne peinent à s'accorder et ce depuis de nombreuses années – au mois de mai 2018 l'Allemagne refusait toujours de donner son aval à la modification du règlement d'exploitation 2014 de l'aéroport de Zurich, bloquant partiellement certaines mesures destinées à une amélioration de la sécurité du trafic aérien.

Le sujet n'a suscité que peu de commentaires dans les rangs de la chambre haute. Tout en se déclarant favorable au postulat, Anita Fetz (ps, BS), a néanmoins appelé à une interprétation neutre de la situation, rappelant que le canton de Zurich détenait également sa part de responsabilité dans les tensions entourant la question de l'aéroport. La sénatrice est revenue en outre sur les excellentes relations économiques, sociales et culturelles établies entre la région de Bâle et le sud de l'Allemagne, tout en souhaitant que cette entente cordiale se perpétue à l'avenir.

Le Conseil fédéral s'était auparavant également prononcé en faveur de l'acceptation du postulat.¹⁷

1) Medienmitteilungen UVEK vom 22.6. und 25.11.11; SGT, 1.4.11.
2) Presse du 13.7.02.
3) Presse du 3.7.03.; Presse du 9.9.03.
4) LT, 29.1.03.; Presse du 14.10.03.; Presse du 24.4.03; presse du 28.6.03.
5) Presse du 26.2.04; LT, 30.3.04; Lib., 21.5 et 9.6.04. Cf.
6) FF, 2004, p. 6441 ss.
7) BO CN, 2005, p. 170 ss.; BO CE, 2005, p. 536 s.
8) LT, 28.10.05.
9) FF, 2005, p. 5105 ss.; BO CN, 2005, p. 1552 ss.; BO CE, 2005, p. 997.
10) TG, 2.6.07.
11) FF, 2007, p. 829 ss.; BO CE, 2007, p. 590 s.; BO CN, 2007, p. 1455 s.
12) Communiqué de presse du CF, 3.11.07.
13) FF, 2007, p. 6209 ss.; BO CN, 2007, p. 2047.
14) BO CE, 2008, p. 166 s.
15) DETEC, Communiqué de presse, 14.1.09; LT, 15.1.09.
16) Communiqué du DETEC du 06.10.2015
17) BO CE, 2018, p. 789 ss.